



LYCEE VUE BELLE BP 105
97422 LA SALINE

Tel. : 0262336933

INSCRIPTIONS DES ELEVES – LISTE DES PIECES A FOURNIR

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES

MERCI DE VENIR ACCOMPAGNE DE L'ELEVE À INSCRIRE

VIE SCOLAIRE :

- ° 1 photocopie de toutes les pages remplies du livret de famille + présenter l'original lors de l'inscription
- ° 3 photos d'identité (indiquez nom et prénom au dos de chacune) + 1 si élève interne
- ° Photocopie de l'attestation de recensement pour les élèves de plus de 16 ans
- ° Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) des parents
- ° Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de l'élève
- ° Photocopie d'un justificatif d'adresse (moins de 3 mois)
- ° En cas de séparation, joindre obligatoirement le jugement de divorce.
- ° **Prévoir l'achat d'une tenue professionnelle pour certaines sections (PSR, AEPE, AAGA, ASSP).** Une aide peut être demandée auprès de l'assistant social.
- ° La somme de 10€ (liquide accepté si par chèque à l'ordre de « **Maison des lycéens Vue Belle** ») pour l'adhésion à la MDL. (Cette cotisation, facultative, permet à votre enfant de bénéficier des infrastructures de la MDL, de profiter des activités proposées).
- ° Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2024 (voir votre assurance habitation ou formulaires distribués à l'inscription).

Merci de signaler si votre enfant bénéficiait d'un PAI, PAP, PPS, etc au collège. Pensez à demander son renouvellement dès le mois d'Août.

- ° Copie de l'aménagement des épreuves du DNB (Brevet des collèges). (si concerné)
- ° Photocopie de l'attestation MDPH (si concerné)

INFIRMERIE :

- ° Le carnet de santé
- ° 1 photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé à jour
- ° 1 ordonnance du médecin traitant si traitement pendant les heures de présence au lycée

Attention : Le vaccin contre l'hépatite B est obligatoire en sections AAGA, ASSP, AEPE, AEPA.

INTENDANCE :

- ° 1 RIB (relevé d'identité bancaire) du responsable légal avec indication du nom et de la classe de l'élève au dos.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez demander une aide du fonds social lycéen (Voir l'assistant social du lycée ou le service des bourses).

TRANSPORTS :

- ° Lors de votre passage au lycée vous recevrez une attestation d'inscription pour le transport scolaire.
 - ° Muni de cette fiche et de l'attestation de votre inscription au lycée vous vous rapprocherez de l'agence la plus proche de votre domicile pour accomplir les formalités pour le transport scolaire.
- Les élèves transportés par VSL (Taxi-ambulance) doivent le signaler impérativement à l'infirmier.**